

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SEANCE DU 16 Février 2009.

L'an deux mille neuf, le seize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 19
Membres présents : 17
Membres ayant donné pouvoir : 0
Membres absents : 2

Date de convocation : 09/02/2009

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BINET Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DORE Maxime, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de l'incendie qui s'est produit sur le chantier du collège dans la nuit du 16 février. Le feu a débuté dans la salle de restaurant, à la jointure des poutres. Un camion grue a également été incendié. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et une enquête est en cours.

Une surveillance a été mise en place sur le site de la Bâtie-Neuve et sur celui de Tallard.

Joël BONNAFFOUX demande d'approuver les Procès Verbaux, en attente, des derniers conseils:

- Compte-rendu du 22/10/08 : approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu du 21/11/08 : approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu du 29/12/08 : approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu du 26/01/09 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Alain DE SANTINI :

- Modification du PLU n°3 : Alain DE SANTINI procède à la lecture du rapport de la modification du PLU et présente les principales orientations. Après l'approbation, la modification sera publiée légalement et sera disponible sur le site internet de la commune.

Joël BONNAFFOUX remercie les membres de la commission urbanisme pour tout le travail qu'ils ont accompli.

- Alain DE SANTINI rappelle qu'une réunion est prévue le 25 février à 20h00 à la Mairie pour la commission urbanisme.

DELIBERATIONS :

- Modification du PLU n°3 : le conseil approuve à l'unanimité.
- Modification du contrat de Territoire avec des transferts de subventions :
 - o pour le stade
 - o pour la façade et l'aménagement extérieur du bâtiment de la poste.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Demande de subventions pour les travaux du stade : 10% au Conseil Général et 50% à la Fédération Française de Foot. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Autorisation du versement d'un tiers de la subvention annuelle allouée à la Crèche, ce qui correspond à 20 000€. Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre BONNET :

- Les employés communaux ont commencé le nettoyage de la commune et la fabrication de barrière pour l'école et le stade.
- L'installation des panneaux de signalisation et le marquage routier pourront être réalisés dès que les températures le permettront.
- Une rencontre avec l'OPAC a permis d'aborder le choix des lampadaires pour le site. Ils sont prêts à installer des candélabres choisis par la commune à coût égal de l'enveloppe prévue au départ.
- Joël BONNAFFOUX remercie Philippe ZANNA pour son travail sur l'éclairage public qu'il présentera au conseil du mois d'Avril.
- Le lampadaire au niveau du passage piéton du CLSH, va être installé et celui du Petit Nice déplacé.

Jean-Pierre BONNET précise que le lampadaire à l'entrée du lotissement de l'Ayasse sera installé un peu plus tard car son implantation est liée au futur rond point du collègue.

L'abri bus des Amouriers est désormais bien éclairé, quelques branches gênent un peu la luminosité.

Monsieur le Maire donne la parole à Christine SPOZIO :

- Une réunion du CCAS a permis de valider les aides allouées aux personnes en difficulté :
 - o Bons alimentaires
 - o Aides scolaires
 - o Aides exceptionnelles (par exemple pour le chauffage).

Christine SPOZIO rappelle que le CCAS travaille en accord avec l'assistante sociale de secteur Monique CORNATON.

- Pour le Point Jeune, la solution de monter une association a été retenue pour avoir plus de souplesse au niveau de l'encadrement. Magali RICARD sera l'animatrice référente diplômée. Une ancienne association existe déjà depuis plusieurs années, elle va être reprise avec de nouveaux statuts et un nouveau bureau.
- 70 familles sont inscrites actuellement à la bibliothèque mais peu ont réglé la cotisation. Joël BONNAFFOUX demande qu'un courrier de relance soit envoyé aux familles concernées.

Le panneau de signalisation de la bibliothèque est en cours de réalisation.

REMARQUES :

- Jean-Philippe BREARD pose des questions sur des projets, notamment sur l'agrandissement du local des « boulistes », où rien n'est encore décidé, mais un architecte travaille déjà dessus. Joël BONNAFFOUX répond que l'architecte fait une esquisse pour avoir un support de travail.
- Maxime DORE demande où en est la procédure pour les travaux qui doivent être réalisés entre La Bâtie-Neuve et le Casses-Vivert, Joël BONNAFFOUX répond que le dossier est au Conseil Général et que la procédure suit son cours.

- Mylène SEIMANDO demande si une décision a été prise parmi les propositions, pour la création d'une salle des maîtres à l'école. Joël BONNAFFOUX propose à la commission travaux de se rendre sur place. Jean-Pierre BONNET fixe une réunion le 4/03/09 à 18h00 à la mairie.
- Nathalie DE CABANOUX souligne que des classes restent souvent éclairées le soir ou le weekend. Joël BONNAFFOUX répond qu'il va contacter le Directeur de l'école.
- Sylvie SARRAZIN demande pourquoi les guirlandes des arbustes à l'entrée du village sont toujours allumées. Jean-Pierre BONNET répond que les prises sont enterrées et que le sol est gelé, on ne peut donc pas les débrancher.
- Marie-Noëlle BINET demande s'il est possible d'aller voir certaines zones de la commune, pour faciliter le travail, surtout pour la commission urbanisme.
- Jean-Philippe BREARD propose de fixer un conseil sur trois à 20h00.
- Paul COLLETTE informe Monsieur le Maire que quelques membres de l'association « les Amis de la Chapelle » souhaitent visualiser l'intérieur de l'église. Joël BONNAFFOUX répond qu'il n'y a aucun problème mais qu'il souhaite être présent.
- Mylène SEIMANDO demande où et quand le boulodrome couvert pourra être installé. Joël BONNAFFOUX répond qu'il se situera aux Césaris et que si des membres de l'association souhaitent faire les travaux, la Mairie fournira les matériaux nécessaires.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire donne quelques informations aux conseillers :

- Pour l'église, 3 architectes ont été contactés, 1 seul a répondu.
 Une personne de l'assistance pense qu'il faut voir avec un bureau d'étude et non pas avec un architecte. Joël BONNAFFOUX répond qu'un bureau d'étude a déjà été consulté et qu'il s'agit là d'avoir un autre avis sur les problèmes de la structure.
- L'entreprise « André TP » a demandé s'il pouvait entreposer de la terre sur la commune. Joël BONNAFFOUX leur a proposé gracieusement un terrain à la Gravière (dessous le stade), en échange, l'entreprise devra faire une piste pour les vélos tout-terrain. L'entrepreneur a tout de suite accepté et les travaux ont déjà commencé.

- Le prochain conseil aura lieu le 16 Mars à 20h00.

La séance est close à 21h00.

Monsieur le Maire

Joël BONNAFFOUX

La secrétaire

Mylène SEIMANDO